



Mail / divulgation de la Vie Privé

Par Hopa

Bonjour,

Je suis désolée si je n'ai pas choisi le bon forum.

Je fais une formation via une association de soignant qui est rattaché à un hopital publique. Ma formation est pris en charge par un laboratoire pharmaceutique.

Au premier module de la formation, j'ai eu un soucis avec un formateur (soucis qui peut être qualifié de diffamation et d'atteinte à l'intégrité de la personne). Puis, j'en ai parlé par mail a une camarade de formation. Lors d'un module où je n'étais pas la, ma camarade a montré le mail que je lui avais exclusivement envoyé à une responsable de la formation. J'ai de suite été exclue de la formation (car je me plaignais de ce formateur). J'ai été plus d'une semaine sans aucune explication et ignorée (des responsables et camarades). Je trouve cela injuste et pas professionnel de la part des responsables. Je précise que je n'ai rien signé pour ma formation, mais ils m'ont envoyé un contrat signé.

Je voulais savoir si ce qu'a fait ma camarade est condamnable ? Je crois que ça rentre dans le cadre d'une diffusion de la vie privée, peut-être aussi dans le cadre de la diffamation ?

Puis, je ne crois pas que le fait de m'exclure soit (juridiquement) condamnable par contre.

Meilleures salutations

Par Isadore

Bonjour,

Je voulais savoir si ce qu'a fait ma camarade est condamnable ?

Non, votre camarade avait le droit de montrer sa correspondance à qui elle voulait. Le destinataire comme l'auteur d'un message ont le droit de les diffuser.

Je crois que ça rentre dans le cadre d'une diffusion de la vie privée

Non, puisque cette personne n'a fait que montrer sa correspondance à un tiers. Si vous racontez votre vie à quelqu'un, sauf si c'est un professionnel soumis au secret professionnel ou à un devoir de discrétion ben... il n'est pas tenu au secret.

peut-être aussi dans le cadre de la diffamation

Non plus, puisque vous êtes l'auteur de l'écrit.

Ce qui pourrait être contestable est l'exclusion fondée sur des propos tenus dans un cadre privé, si la messagerie utilisée était bien privée. Mais sinon la dure leçon est qu'il ne faut pas raconter n'importe quoi à n'importe qui et ne confier ses secrets qu'à des personnes de confiance.